Association Sportive
THALES AVIONICS ILE DE FRANCE

2024/058/BP

Décembre 2024

VOILE 2025

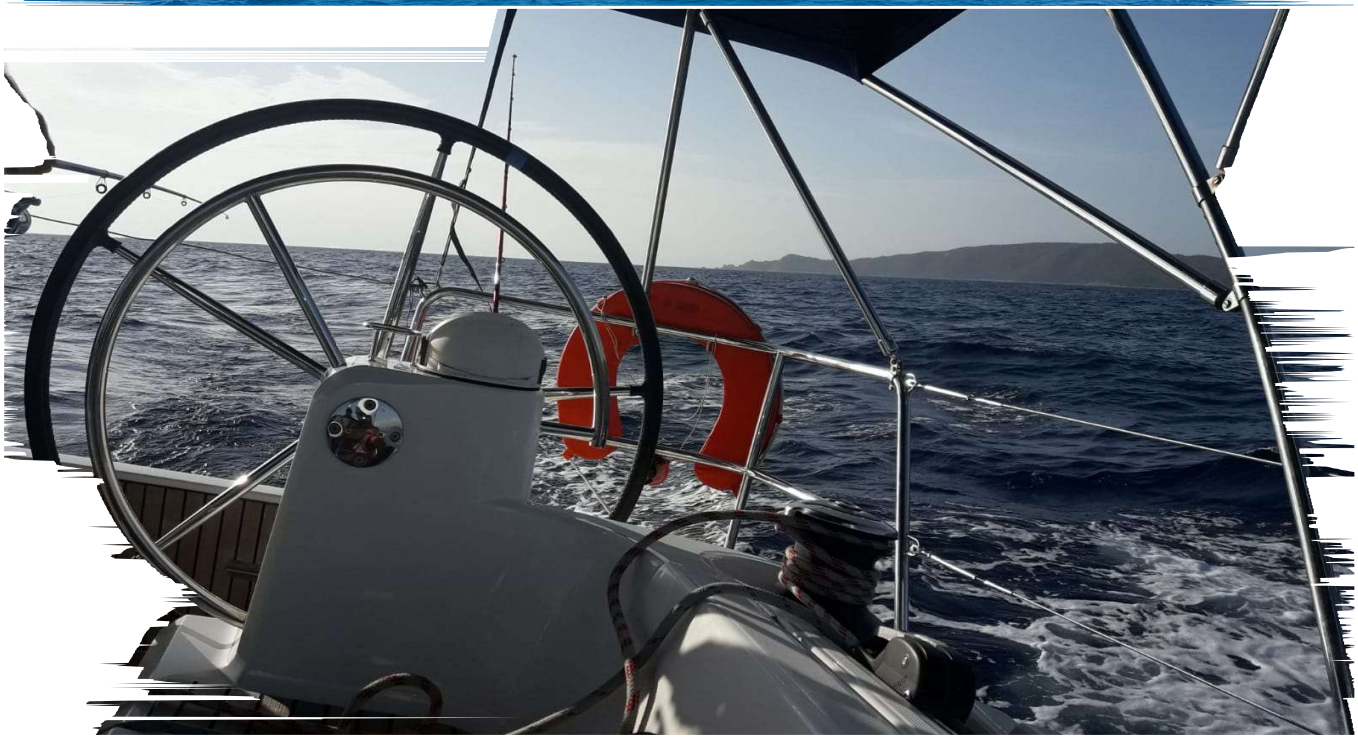

La vocation de la section VOILE est de favoriser la pratique associative de la voile, découverte, initiation et perfectionnement à la Voile, croisière.

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

Membres adhérents :
Peuvent être membres adhérents les anciens salariés de Thalès AVS France Vélizy-Villacoublay ainsi que leurs ayants droits (conjoints, concubins, enfants fiscalement à charge).
De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés pourront être membres adhérents.

Membres adhérents extérieurs :
Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS.

Membres extérieurs :
Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section.

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS

1. **Adhésions et inscriptions aux activités**

Adhésions AS/section :
Les adhésions s'effectuent sur http://www.asthalesidf.net/inscriptions/
Formulaire (un par adhérent) à envoyer à asthales@aol.com et bruno.poupelin@sfr.fr

Elles ne sont prises en compte que lorsque les pièces ci-dessous sont fournies :
⇒ Le formulaire d'adhésion à la section dûment rempli (un par adhérent)
⇒ Le règlement de la cotisation section.
⇒ Pour les SKIPPERS et SECONDS : Les demandes et le règlement des licences (cf. § 5).

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

Inscriptions aux activités :
Les inscriptions aux activités s'effectuent par courriel et dans le respect des délais énoncés sur la fiche correspondante :
⇒ Aux membres du bureau de la section.
⇒ A l'organisateur de l'activité.
⇒ A l'AS : asthales@aol.com

Les inscriptions des membres extérieurs aux activités sont prises en liste d'attente pendant la période d'ouverture des inscriptions et ne deviennent effectives qu'à la clôture de cette période dans la mesure des places disponibles.

Paiement des activités :

Les règlements peuvent s'effectuer :

⇒ Prioritairement par virement bancaire sur le compte CCM SEVRES-CHAVILLE de la section voile **FR76 1027 8060 9400 0266 9084 039** BIC (Bank Indentifier Code) **CMCIFR2A**. Afin d'identifier sans problème l'objet du virement, indiquer le plus précisément possible le libellé de l'opération ex : « adhésion + nom de l'activité) et faire une info par mail à asthales@aol.com et bruno.poupelin@sfr.fr

⇒ Par CB en ligne (demander une facture sumup à asthales@aol.com). Des frais supplémentaires sont facturés

2. Les désistements

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés au bureau de l'AS sur asthales@aol.com (remplir le formulaire disponible sur le site de l'AS http://asthalesidf.net/AS/infos_as/desistement_a_une_activite.doc).
En cas de désistement, la section Voile ne remboursera que l'intégralité des remboursements obtenus de ses prestataires suite à ce désistement.
Dans le cas où un remplaçant aurait pu être embarqué, la section remboursera en sus les prestations transférables à ce remplaçant (exemple : quotes-parts de location du voilier).

Chaque participant doit s'assurer d'une couverture (conditions et montant) en cas de désistement auprès de son assurance (en particulier le remboursement dans le cas d'une prestation facturée par une association sportive)

3. Les critères de priorités

En cas de surnombre, les critères de priorité ci-dessous seront appliqués par ordre décroissant aux adhérents qui se seront inscrits pendant la période d'ouverture des inscriptions (l'ordre d'inscription n'étant pas prioritaire).

(1) L'encadrement qui assure la sécurité ou l'organisation de la sortie (prévu dans le descriptif d'activité).
(2) Les actifs sont prioritaires par rapport aux retraités
(3) Les adhérents qui n'ont pas participé à une précédente activité, selon le cas :
    (a) Activité longue (ex : semaine), les adhérents qui n'ont pas participé la saison précédente, à une activité de ce type.
    (b) Activités courtes (ex : WE), les adhérents qui n'ont pas participé au cours de la saison actuelle, à une activité de ce type.
(4) Les adhérents présents ou représentés à l'AG de la section, limité à une fois dans la saison.
(5) Les accompagnateurs ne pratiquant pas l'activité sportive.
(6) Les extérieurs.
(7) Par tirage au sort en présence des adhérents concernés.

4. La licence

La section VOILE n'est plus un club affilié à la Fédération Française de Voile mais peut vous prendre votre licence auprès d'un club partenaire.
La licence est obligatoire pour les skippers et seconds,

5. Les assurances

La licence FFVOILE ne couvre que votre responsabilité civile aux tiers en cas d'accident.
Les conditions d'assurance proposées par l'A.S et les fédérations sont disponibles sur notre site intranet/internet. Nous vous conseillons vivement d'en prendre connaissance et de prendre toutes les dispositions complémentaires que vous jugerez utiles.

Attention : Nous vous recommandons de souscrire une assurance complémentaire individuelle multirisques pour les dommages que vous pourriez vous occasionner et la couverture accident. Dans tous les cas (compétition ou loisir) où vous souhaitez ne pas prendre d'assurance complémentaire individuelle pour la pratique sportive, veuillez le préciser sur le formulaire d'adhésion.

6. Les responsabilités

La section décline toute responsabilité face aux vols, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires (transporteurs, hébergement, encadrement, remontées mécaniques, …) et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

La location des bateaux est effectuée avec « rachat de caution », le reste à charge éventuel étant pris sur la caisse de bord des participants

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. Son fonctionnement

Les Croisières :
- découverte de la voile, de la vie en mer,
- apprentissage et perfectionnement de la navigation, des manœuvres,
- formation d'équipiers confirmés, de seconds, de skippers.

Les croisières de 2 jours à 2 semaines ont lieu sur des voiliers habitables de location qui peuvent accueillir de 6 à 10 personnes (suivant le type de bateau) et le nombre de bateaux dépend des chefs de bord et seconds disponibles.

Les Formations :
Afin d'assurer la sécurité des adhérents, des formations d'encadrant sur la sécurité et l'entretien du niveau technique et théorique sont organisées pour les encadrants de la section et les adhérents aspirant à encadrer au sein de la section VOILE.

Organisation générale :
(Sauf indication particulière, l'organisation est valable pour toutes les croisières).
- A bord, **la sécurité** est assurée par un skipper de la Section Voile de l'AS Thales qui encadre la croisière. Le skipper est assisté d'un équipier confirmé appelé " second " choisi pour son aptitude à le seconder ou le remplacer le cas échéant. La qualité de second nécessite une très bonne connaissance de la pratique de la Voile.
- Pour les équipiers, **aucun niveau de connaissance** n'est requis (sauf indication particulière pour des sorties spécifiques). Cependant, une participation aux manœuvres et tâches du bord est demandée aux équipiers.
- Avant toute croisière, le skipper contacte l'ensemble de ses futurs équipiers afin de faire leur connaissance, mais aussi décider d'un **avant programme** de navigation (qui sera adapté en fonction du niveau de l'équipage et de la météo) et de répondre aux questions éventuelles.
- Un inventaire du bateau sera fait par le skipper ou tout équipier désigné par lui, au début et à la fin de chaque croisière.
- **Les frais de repas** sont à la charge de l'équipage. Un système de caisse de bord est constitué au début de la croisière.
- **L'avitaillement** (courses alimentaires et réalisation de repas à bord) est du ressort de l'équipage. Les équipiers sont tenus de participer à toutes les autres tâches d'intendance et ménagères entre autres, que l'on peut rencontrer sur un voilier.
- **Les équipements** de base à prévoir sont : sac de couchage, bottes, vêtements chauds, chaussures pour bateau ou éventuellement tennis (semelles blanches), lunettes avec attaches.
Des cirés (à réserver auprès du skipper) peuvent être prêtés aux équipiers. Les débutants peuvent demander une check-list à un membre du bureau.

2. Matériel et documentation à la disposition des adhérents

Pour les croisières, la Section peut prêter aux équipiers débutants des vestes, des pantalons de cirés et des bottes dans la mesure des disponibilités. Une caution de 100 € sera demandée pour toute sortie de matériel et restituée lors du retour de ce matériel.

3. Composition du bureau

- Président Bruno POUPELIN tel : 06 12 89 00 19
- Secrétaire Gérard NEMOZ tel : 06 98 42 07 37
- Trésorier Alain COSTES tel : 06 86 49 73 58
- Représentant Codir AS Yannick JAMAIN tel : 06 08 52 28 40

4. Programme des activités 2025

Pour le plaisir de tous, la section voile propose cette saison les activités loisir suivantes :

Activité	Période	Destination	Nombre de places	Prix	Commentaires	Responsables Encadrant	Date limite d'inscription
Croisière 2 semaines	**Du mercredi 19 février au mercredi 5 mars**	**Guadeloupe**	**8**	**Voir fiche activité**	Avion ou Sans transport	B. POUPELIN G. NEMOZ	15/12/24
Croisière 5 jours à 1 semaine	**juin**	**St Malo Anglo-Normandes**	**6**		Sans transport	B. POUPELIN M. LE GOAS	
Croisière 2 semaines	**Du samedi 30 août au samedi 13 septembre**	**Grèce Dodécanèse**	**8**	**Voir fiche activité**	Avion Ou Sans transport	B. POUPELIN M. LE GOAS	15/12/24

Chacune de ces activités est détaillée dans les fiches activités.

FICHE D'ADHÉSION

Les adhésions s'effectuent sur *http://www.asthalesidf.net/inscriptions/*

Association Sportive
THALES AVIONICS ILE DE FRANCE

CROISIERE EN GUADELOUPE
Du 19 février au 5 mars 2025

14 jours de navigation côtière à partir de Pointe à Pitre
Sur un CATAMARAN LAGOON 400S2

Nombre de places : 6 équipiers + 2 encadrants
Finalisation des inscriptions avant le 15/12/2024

2024/059/BP éd. 00

La Guadeloupe est un archipel composé de plusieurs îles, dont la Basse-Terre et la Grande-Terre, mais aussi Marie-Galante, Les Saintes, La Désirade, et d'autres îles moins connues. Une croisière vous permet d'explorer facilement ces îles et de découvrir leur diversité. Les îles d'Antigua et Barbuda ainsi que Monsérat sont également très proches.
Ces îles offrent d'excellentes opportunités pour la plongée sous-marine et le snorkeling. Les récifs coralliens abritent une variété impressionnante de poissons tropicaux, de tortues de mer et d'autres créatures marines.Les températures douces et les alizés rafraîchissants rendent la navigation très plaisante.
En somme, une croisière en Guadeloupe est une façon relaxante et exaltante de découvrir la beauté naturelle, la culture vibrante et les délices culinaires de cette île des Caraïbes. Elle offre une combinaison parfaite de détente et d'aventure pour les voyageurs de tous horizons.

Pour les équipiers, aucun niveau spécifique n'est exigé.
La priorité étant la pratique de la voile, il sera demandé aux équipiers de participer à la marche et aux manœuvres du bateau en fonction de leurs connaissances, ainsi qu'aux tâches d'intendance (courses alimentaires, préparation des repas, et rangement.)

Attention :
Suivant la situation sanitaire au moment du départ, des contraintes pourraient apparaître.

Combien ça coûte ?

Avec transport :

Tarif subventionné : Sera établi ultérieurement
Tarif non subventionné : 2380€

Sans transport :

Tarif subventionné : Sera établi ultérieurement
Tarif non subventionné : 1380€

IMPORTANT : Le CSE AVS Mérignac n'ayant pas encore défini le montant de la subvantion accordée à l'AS en 2025, le tarif subventionné n'est pas connu à ce jour.
Le tarif subventionné s'applique aux adhérents retraités d'Avionique (Thales AVS, Sextant,) issus de Mérignac, Vélizy et Meudon ainsi qu'à leurs ayant-droit.

Le prix comprend :
- Le vol A/R Paris – Pointe à Pitre (uniquement pour le tarif avec transport)
  Départ prévu le mercredi 19 février de Paris ORLY
  Retour prévu le jeudi 6 mars
- Les transferts A/R aéroport.
- La croisière avec hébergement à bord (4 cabines doubles).
- Les frais de gasoil et de gaz du bateau.
- Les frais de port et les taxes de mouillage.
- La literie et les serviettes.

Sont à la charge des participants (cf. organisation générale) :
- Le trajet A/R domicile/aéroport/Domicile.
- Les frais de repas (prévoir environ 25€/jour/personne).
- Les dépenses personnelles.

Règlement :
Voir la brochure Voile

Un acompte de 1400€ (ou 400€ sans transport) minimum sera demandé à l'inscription avant le 15/12/2024. Le solde avant le 15/01/2025.
Paiement par virement bancaires (compte as Thales voile au crédit mutuel BIC CMCIFR2A IBAN FR76 1027 8060 9400 0266 9084 039) ou par CB en ligne (nous demander une facture sumup. **Des frais seront ajoutés**)

Chef de bord :
Bruno POUPELIN 06 12 89 00 19 e-mail : bruno.poupelin@sfr.fr
Second :
Gérard NEMOZ 06 98 42 07 37 e-mail : gerard.nemoz@cegetel.net

Association Sportive
THALES AVIONICS ILE DE FRANCE

CROISIERE EN GRECE
Du 30 août au 13 septembre 2025

14 jours de navigation côtière à partir de Rhodes
Sur un CATAMARAN LAGOON 400

Nombre de places : 6 équipiers + 2 encadrants
Finalisation des inscriptions avant le 15/12/2024

2024/060/BP éd. 00

La ville de Rhodes est la capitale de l'île éponyme, fondée en 408 avant J-C. Sa vieille ville médiévale, enfermée dans l'enceinte de hauts remparts construits du temps des Chevaliers de Rhodes, est classée sur la liste des monuments du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1988.
Elle est considérée comme la plus grande ville fortifiée d'Europe, et la mieux conservée. Érigée entre 1309 et 1523, c'est une vieille cité byzantine entièrement piétonne, où vous pourrez contempler un mariage singulier de styles d'architectures historiques : influences gothiques dans la haute-ville et style ottoman en basse-ville. C'est l'incontournable d'un séjour pour visiter Rhodes.

.

Pour les équipiers, aucun niveau spécifique n'est exigé.
La priorité étant la pratique de la voile, il sera demandé aux équipiers de participer à la marche et aux manœuvres du bateau en fonction de leurs connaissances, ainsi qu'aux tâches d'intendance (courses alimentaires, préparation des repas, et rangement.)

Attention :
Suivant la situation sanitaire au moment du départ, des contraintes pourraient apparaître.

Combien ça coûte ?

Avec transport :

Tarif subventionné : Sera établi ultérieurement
Tarif non subventionné : 1600€

Sans transport :

Tarif subventionné : Sera établi ultérieurement
Tarif non subventionné : 1250€

IMPORTANT : Le CSE AVS Mérignac n'ayant pas encore défini le montant de la subvantion accordée à l'AS en 2025, le tarif subventionné n'est pas connu à ce jour.
Le tarif subventionné s'applique aux adhérents retraités d'Avionique (Thales AVS, Sextant,) issus de Mérignac, Vélizy et Meudon ainsi qu'à leurs ayant-droit.

Le prix comprend :
- Le vol A/R Paris – Rhodes (uniquement pour le tarif avec transport)
  Départ prévu le samedi 30 août de Paris ORLY
  Retour prévu le samedi 13 septembre
- Les transferts A/R aéroport.
- La croisière avec hébergement à bord (4 cabines doubles).
- Les frais de gasoil et de gaz du bateau.
- Les frais de port et les taxes de mouillage.
- La literie et les serviettes.

Sont à la charge des participants (cf. organisation générale) :
- Le trajet A/R domicile/aéroport/Domicile.
- Les frais de repas (prévoir environ 25€/jour/personne).
- Les dépenses personnelles.

Règlement :
Voir la brochure Voile

Un acompte de 850€ (ou 500€ sans transport) minimum sera demandé à l'inscription avant le 15/12/2024. Le solde avant le 15/07/2025.
Paiement par virement bancaires (compte as Thales voile au crédit mutuel BIC CMCIFR2A IBAN FR76 1027 8060 9400 0266 9084 039) ou par CB en ligne (nous demander une facture sumup. **Des frais seront ajoutés**)

Chef de bord :
Bruno POUPELIN 06 12 89 00 19 e-mail : bruno.poupelin@sfr.fr
Second :
Michel LE GOAS 06 80 27 72 54 e-mail : legoasm@aol.comt